

Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Canton de Vic-sur-Aisne
COMMUNE DE MANICAMP
02300 MANICAMP
☐/☐ 03.23.39.76.90

Manicamp, le 1^{er} février 2021
8 h 00

Aux résidents de Manicamp.

Objet : Crue de l'Oise.

Madame Monsieur,

Notre village est en train de vivre un épisode de crue significatif. Etant donné que nous avons connu un renouvellement de population assez conséquent, je me permets d'apporter quelques informations à nos résidents qui vivent les inondations pour la première fois.

Manicamp se trouve à la confluence de l'Ailette et de l'Oise dans ce qui est le tronçon de l'Oise moyenne sur le site de Vigicrue. Territoire Oise Aisne, les cotes qui se rapportent à notre station de référence dépendent la station de Condren sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=5>

Vous y trouverez les crues de références, celle de 1993, celle de 2003, et celle de 2011, vous y trouverez aussi les cotes à 7 h 00, 13 h 00 et 18 h 00 sur un bulletin PDF. La tendance pour les deux jours suivants est donnée. Les cotes apparaissent également sur un graphique actualisé en temps réel. Nous sommes bien plus en aval de la station, il nous faut compter environ une bonne journée pour que les valeurs enregistrées à Condren impactent notre commune.

A l'heure où je rédige ce courrier il est affiché une cote de **2 m 74, et cela monte encore**. Nous sommes en train de vivre la conjugaison d'une crue de nappe avec une crue de débordement, ajoutons à cela une météo exécrable. Actuellement le pic de crue qui arrive de la Serre n'est pas encore passé à Condren. La station risque d'atteindre 2 m 90 dans les 48 heures.

A 2 m 60 (avec un décalage de 18 à 24 h 00)

Les rues concernées sont :

La rue de la Malvoisine du petit pont du ru jusqu'au n° 20. Le chemin du Champ Pagny, chemin de désenclavement a été réalisé pour permettre de sortir vers le sud en direction de Besmé.

La rue de Dessous partie nord à partir du n° 4 jusqu'au-delà du virage jusqu'après la ferme de Madame Thuillier et jusqu'au n°11 côté impair.

La rue de Dessous partie sud se coupe au niveau des égouts à hauteur du n° 23 jusqu'au n° 29.

La rue Principale dans sa partie nord se coupe à hauteur du n°2.

Il devient nécessaire de prépositionner des véhicules pour les riverains de la rue de dessous sur le parking face à l'allée des Roses ou bien sur la place du village

A 2 m 70/ 2 m 75

La rue de la Malvoisine en deça du petit pont du ru jusqu'au-delà du n° 20.

La rue de Dessous toute la partie nord est concernée à partir du n°1 jusqu'au-delà du le virage jusqu'après la ferme de Madame Thuillier et jusqu'au n°11 côté impair.

Un courant potentiellement significatif apparait. Il rejoint la rue Principale pour s'engouffrer dans le chemin du moulin.

La rue Principale dans sa partie nord est coupée à partir du n°1 jusqu'au n° 2 bis.

La rue de Dessous partie sud est concernée du n° 18 jusqu'au-delà du numéro du n°29.

Dès lors pour ces rues concernées, il convient de pré positionner les véhicules ailleurs.

Durant ces moments de crues l'éclairage public fonctionnera toute la nuit, et ce à partir de lundi 1^{er} février

Pour vos déplacements, seule la sortie sud vers Besmé est praticable. Il vous est possible de rejoindre Chauny en empruntant Besmé, Saint Paul aux Bois, Le Bac Bichancourt puis Chauny par la gauche.

La voie communale de Manicamp vers le Bac est barrée et interdite par un arrêté municipal. Les Voies départementales n° 6 vers Marizelle et n° 922 à la fois vers Quierzy et vers Abbécourt sont barrées par un arrêté préfectoral. Il n'est pas permis de les emprunter.

Si les conditions météo venaient à se dégrader, et/ou si les hauteurs d'eau devaient être encore plus conséquentes, alors le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sera déclenché et mis en application. Nous avons vécu déjà des crues plus conséquentes, les endroits sensibles sont clairement identifiés et ils seront gérés au mieux. Nous n'en sommes heureusement pas encore là. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à me contacter à la mairie ou bien sur mon portable.

Veillez agréer, Madame Monsieur mes salutations les plus cordiales.

Le maire de Manicamp,
Luc Degonville



luc.degonville@wanadoo.fr

06 89 58 03 15